

Mercredi 3 mai 2006



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SELINGER

(N° 34) — *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Act*

M. HAWRANIK

(N° 212) — *Loi sur l'ancienne route transcanadienne/The Historic Trans-Canada Highway Act*

PÉTITIONS

M. HAWRANIK
M. MURRAY
M. CULLEN
M. REIMER
M. PENNER
M. FAURSCHOU
M^{me} DRIEDGER
M. MAGUIRE
M. ROCAN
M^{me} TAILLIEU
M. GOERTZEN
M^{me} ROWAT
M. LAMOUREUX
M^{me} STEFANSON
M^{me} MITCHELSON
M. DYCK
M. EICHLER

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (CINQUIÈME JOUR)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. MURRAY

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore qu'en déposant le présent budget, le gouvernement ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne s'acquitte pas de ses obligations redditionnelles envers les Manitobains puisqu'il dépense excessivement et qu'il gère mal les fonds publics;
- b) qu'il ne s'acquitte pas de ses obligations redditionnelles envers les familles manitobaines puisqu'elles sont taxées plus que celles des autres provinces au Canada;
- c) qu'il n'élabore pas de stratégie à long terme visant à renforcer l'économie du Manitoba et à en faire une province nantie;
- d) qu'il ne s'acquitte pas de ses obligations redditionnelles puisque l'agriculture au Manitoba est dans un état lamentable et que la capacité d'abattage dans la province est déficiente et qu'il n'élabore pas de plan durable visant la croissance de l'agriculture et de l'économie rurale;
- e) qu'il ne réussit pas à créer un climat encourageant la création d'emplois dans le secteur privé et la croissance économique dans la province ni à offrir des occasions aux jeunes du Manitoba de demeurer dans la province;

f) qu'il ne prend pas ses responsabilités ni ne s'acquitte pas de ses obligations redditionnelles puisque la dette a atteint un niveau sans précédent et a augmenté de plus de 20 milliards de dollars depuis qu'il est au pouvoir, hypothéquant ainsi le futur de nos enfants et de nos petit-enfants;

g) qu'il n'élimine pas les taxes scolaires prélevées sur les propriétés résidentielles et les terres agricoles;

h) qu'il n'offre pas suffisamment de financement aux institutions postsecondaires;

i) qu'il ne s'acquitte pas de ses obligations redditionnelles puisque le système de soins de santé au Manitoba a été classé en toute dernière position par le Conference Board du Canada;

j) qu'il ne fait pas preuve de transparence ni ne s'acquitte de ses obligations redditionnelles au sujet de la façon dont l'argent alloué aux soins de santé est dépensé;

k) qu'il ne s'acquitte pas de ses obligations redditionnelles puisque les délais d'attente en vue d'un procès augmentent et que les probations ne sont pas observées;

l) qu'il n'élabore pas de stratégie à long terme visant à revitaliser les régions rurales du Manitoba et qu'il continue à ne pas tenir compte des Manitobains vivant dans les régions rurales;

m) qu'il n'a pas expliqué pourquoi il a retiré de l'argent du Fonds de stabilisation des recettes alors que les recettes atteignent des niveaux sans précédent,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M. GERRARD

Que l'amendement soit amendé par adjonction de ce qui suit :

« L'Assemblée déplore également que, par le présent budget, le gouvernement ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

n) qu'il ne présente pas un budget véritablement équilibré et qu'il a puisé, comme il est expliqué ci-dessus, dans le Fonds de stabilisation ;

o) qu'il ne protège pas le secteur financier de la province en ne tenant pas une enquête publique sur le scandale du Fonds de placement Crocus;

p) qu'il ne prend pas les mesures voulues pour protéger les enfants confiés aux Services à l'enfant et à la famille du Manitoba et qu'il ne leur offre pas de transition convenable de sorte qu'ils sont à haut risque après leur départ;

q) qu'il n'a pas réussi à élaborer de stratégie efficace visant à enrayer la pauvreté chez les enfants;

r) qu'il ne permet pas aux Manitobains d'obtenir en temps utile des services de santé de qualité. »

(M^{me} la ministre OSWALD — 14 min)

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(94 h 52 min)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* ASHTON

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les districts de conservation/The Conservation Districts Amendment Act*

(amendement [1] — M. GERRARD)
(amendement [2] — M. LAMOUREUX)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur les corporations/The Corporations Amendment Act*
(amendement [1] — M. GERRARD)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses/The Dangerous Goods Handling and Transportation Amendment Act*

(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 11) — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act*

(M. DERKACH) (reporté)
(M^{me} TAILLIEU — 22 min) (reporté)

Motion de M. le *ministre* SMITH

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N° 19) — *Loi sur le Conseil du développement agroalimentaire et rural/The Agri-Food and Rural Development Council Act*

(M. DYCK) (reporté)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre ASHTON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des exploitations agricoles familiales et la Loi sur la propriété agricole/The Family Farm Protection Amendment and Farm Lands Ownership Amendment Act*

M. le ministre SALE

(N° 21) — *Loi sur la santé publique/The Public Health Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le premier ministre DOER

(N° 22) — *Loi sur la réforme électorale/The Elections Reform Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers/The Safer Communities and Neighbourhoods Amendment Act*

M. le ministre SELINGER

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (frais d'encaissement des chèques du gouvernement)/The Consumer Protection Amendment Act (Government Cheque Cashing Fees)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SELINGER

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (prêts de dépannage)/The Consumer Protection Amendment Act (Payday Loans)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SALE

(N° 27) — *Loi sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac/The Tobacco Damages and Health Care Costs Recovery Act*

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Manitoba/The Manitoba Museum Amendment Act*

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD

(N° 29) — *Loi sur l'attribution de grades/The Degree Granting Act*

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 30) — *Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 33) — *Loi sur les affaires du Nord/The Northern Affairs Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission des finances des écoles publiques et la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Finance Board Amendment and The Public Schools Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 36) — *Loi sur la stabilisation des mineurs toxicomanes (aide aux parents)/The Youth Drug Stabilization (Support for Parents) Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 37) — *Loi de 2006 sur les fonds de placement des travailleurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Labour-Sponsored Investment Funds Act, 2006 (Various Acts Amended)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre MELNICK

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. LAMOUREUX

(N° 213) — *Loi modifiant la Loi sur le contrôle du prix du lait/The Milk Prices Review Amendment Act*

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI PROCHAIN

PROPOSITIONS

M. NEVAKSHONOFF — Programme Fiers Chez Nous

7. Attendu :

que Fiers Chez Nous est un programme qui a été lancé au printemps 2003 dans le cadre de l'Initiative de développement économique et rural et qu'il apporte un soutien financier aux projets de mise en valeur des collectivités des régions rurales et du Nord;

que Fiers Chez Nous est un programme mené en partenariat avec la province, les petites collectivités, les organismes à but non lucratif et les entreprises qui veulent embellir leur collectivité;

que ce programme soutient les projets communautaires qui font la promotion de l'identité des collectivités, inspirent la fierté, qui stimulent la participation des résidents et qui accroît l'utilisation des lieux publics de rassemblement et des structures des rues principales des collectivités des régions rurales et du Nord, en plus de les embellir;

que la mise en valeur des rues principales des collectivités peut favoriser leur viabilité économique et sociale et ainsi inspirer la fierté et stimuler la participation des résidents en plus de promouvoir l'utilisation de produits, de services et de talents locaux;

que lors de sa première année, Fiers Chez Nous a appuyé 176 projets d'amélioration et d'embellissement dont la valeur dépasse 300 000 \$ et que lors de la prochaine année, plus de 190 projets communautaires d'amélioration se partageront un financement provincial excédant 350 000 \$;

que les deux premières années du programme ont permis l'allocation d'environ 2,5 millions de dollars à des projets d'amélioration et d'embellissement;

que la fierté communautaire et l'augmentation du tourisme sont d'autres avantages à tirer de ce programme,

il est proposé que :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite les collectivités et les bénévoles pour leur participation et leurs efforts visant à renforcer les liens et à inspirer la fierté des collectivités;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager de continuer d'investir dans les collectivités rurales et du Nord par l'entremise d'initiatives telles que le programme Fiers Chez Nous.